

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 19 Juillet 2014**

*L'an deux mil quatorze, le dix neuf juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean d'Hérans, légalement convoqué le dix juillet deux mil quatorze s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VIALLAT, Maire.*

**Nombre de conseillers :**

*En exercice : 11*

*Présents : 8*

*Votants : 11*

**Présents :** *Monsieur Jean-Pierre VIALLAT, Mesdames Emmanuelle SYLVESTRE, Gisèle GRAND, Annie NIEDBALA, Messieurs Eric BERNARD, Jean-Marie GARAT, Denis MICHEL, Pierre ATTANE*

**Absents excusés :** *Mme Rachelle CASSAGNE (pouvoir à Emmanuelle SYLVESTRE), Messieurs Eric HASHOLDER (pouvoir à Eric BERNARD), Gilles CLARET (pouvoir à Pierre ATTANE)*

**Secrétaire de séance :** *Mr Pierre ATTANE*

**N° 2014-53**

**Objet :** **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES A TITRE GRATUIT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR LA CLASSE UNIQUE DE L'ECOLE DE ST JEAN D'HERANS**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur une convention de prestation de service à titre gratuit relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour la classe unique de l'école de St Jean d'Hérans.*

*Monsieur le Maire fait la lecture de cette convention.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :*

- *APPROUVE la convention de prestation de service à titre gratuit relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour la classe unique de St Jean d'Hérans ;*
- *AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cet objet.*

**N° 2014-54**

**Objet :** **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ET FINANCIERE, RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR LA CLASSE UNIQUE DE L'ECOLE DE ST JEAN D'HERANS**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur une convention de prestation de service et financière relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour la classe unique de l'école de St Jean d'Hérans.*

*Monsieur le Maire fait la lecture de cette convention.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :*

- *APPROUVE la convention de prestation de service et financière relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour la classe unique de St Jean d'Hérans ;*
- *AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cet objet.*

**N° 2014-55**

**Objet : Règlement de la cantine scolaire**

*Le Maire expose au Conseil Municipal que pour avoir un bon fonctionnement du service, il est nécessaire d'établir un règlement afin de gérer au mieux les demandes et les obligations de chacun. A ce titre Le Maire propose et donne lecture d'un règlement intérieur.*

*Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents*

- *Approuve le règlement de la cantine scolaire*
- *Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif au sujet*
- 

**N° 2014-56**

**Objet : Règlement des Temps d'activités périscolaires**

*M. Le Maire expose le fait que suite à la réforme des rythmes scolaires, des temps d'activités périscolaires (TAP) sont proposés aux enfants fréquentant l'école primaire de St Jean d'Hérans. M. Le Maire donne propose un règlement intérieur.*

*Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents*

- *Approuve le règlement des temps d'activités périscolaires*
- *Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif au sujet*

**N° 2014-57**

**Objet : Règlement intérieur de la garderie périscolaire**

*M. Le Maire expose au Conseil Municipal le fait que la garderie périscolaire de Saint Jean d'Hérans a pour but d'accueillir, en dehors des horaires scolaires, les enfants scolarisés à l'école primaire de la commune. Il s'agit d'une garderie et non d'une aide aux devoirs, c'est un lieu de détente et de loisirs. Aussi propose -t-il un règlement intérieur afin de définir les droits et obligations de chacun.*

*Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents*

- *Approuve le règlement de la garderie périscolaire*
- *Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif au sujet*

**N° 2014-58**

**Objet : Comice Agricole. Demande de subvention pour le 15 août 2014**

*Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mr Roland DUSSERT, membre du Syndicat d'Elevage du Trièves, demandant le versement d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la traditionnelle fête du Bourras, de Mens.*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :*

- *D'accorder une subvention exceptionnelle de 150 €*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.*

**N° 2014-59**

**Objet : Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité Basse Tension — Villard de Touage**

Le Maire fait part au conseil de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité de basse tension sur le hameau de Villard de Touage.

Pour ce faire le Maire donne lecture de la proposition ci-dessous émanant de SEDI.

Affaire 14-159-403

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 167 796 €
- Montant total de financement externe 141 210 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI 0 €
- Contribution aux investissements 26 585 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés :
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
  - Prix de revient prévisionnel : 167 796 €
  - Financements externes : 141 210 €
  - Participation prévisionnelle : 26 585 €  
(frais SEDI + contribution aux investissements)
- Prend acte de la participation aux frais d'ouvrage du SEDI pour 0 €

**N° 2014-60**

**Objet : Enfouissement des réseaux d'éclairage public — Villard de Touage**

Le Maire fait part au conseil de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux de d'éclairage public sur le hameau de Villard de Touage.

Pour ce faire le Maire donne lecture de la proposition ci-dessous émanant de SEDI.

Affaire 14-159-403

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 9 420 €
- Montant total de financement externe 4 755 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI 0 €
- Contribution aux investissements 4 665 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés :
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
  - Prix de revient prévisionnel : 9 420 €
  - Financements externes : 4 755 €
  - Participation prévisionnelle : 4 665 €  
(frais SEDI + contribution aux investissements)
- Prend acte de la participation aux frais d'ouvrage du SEDI pour 0 €

**N° 2014-61**

**Objet : Enfouissement des réseaux de France TELECOM — Villard de Touage**

Le Maire fait part au conseil de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux de téléphone sur le hameau de Villard de Touage.

Pour ce faire le Maire donne lecture de la proposition ci-dessous émanant de SEDI.

Affaire 14-159-403

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 29 942 €
- Montant total de financement externe 6 000 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du Sedi 1 426 €
- Contribution aux investissements 23 942 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés :
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
  - Prix de revient prévisionnel : 29 942 €
  - Financements externes : 6000 €
  - Participation prévisionnelle : 23 942 €  
(frais SEDI + contribution aux investissements)
- Prend acte de la participation aux frais d'ouvrage du SEDI pour 1 426 €

**La séance est levée à 18 heures 30.**

**Le Maire,  
Jean-Pierre VIALLAT**

Nom et Prénom	Qualité	Signature
VIALLAT Jean-Pierre	Maire	
BERNARD Eric	Premier Adjoint	
HASHOLDER Eric	Deuxième Adjoint	Excusé
SYLVESTRE Emmanuelle	Troisième Adjointe	
ATTANE Pierre	Conseiller municipal	
CASSAGNE Rachelle	Conseillère municipale	Excusée
CLARET Gilles	Conseiller municipal	Excusé
GARAT Jean-Marie	Conseiller municipal	
GRAND Gisèle	Conseillère municipale	
MICHEL Denis	Conseiller municipal	
NIEDBALA Annie	Conseillère municipale	